



Procès Verbal de la commission d'orientation des étudiants de la promotion du L3 Informatique 2018/2019 vers les spécialités du M1

L'an deux mille dix-neuf et le vingt six du mois de septembre, s'est tenue à l'Amphi 1 de la Faculté des Sciences à 9h 00, la réunion de la commission d'orientation des étudiants de la promotion du L3 Informatique 2018/2019 vers les spécialités de la 1^{ère} Année Master (M1).

Etaient présents:

- Mr BENGUELLA Belkacem Doyen de la Faculté des Sciences
- Mr BENAMAR Abdelkrim Chef de département d'informatique
- Mr BENZAOUZ Mohamed Adjoint du Chef de département d'informatique
- Mr LEHSEINI Mohamed Responsable du master R.S.D
- Mr MESSABIHI Mohamed El Habib Responsable du master G.L
- Mr BENTALLAH Amine Responsable du master M.I.D
- Mr CHOUITI Sidi Mohamed Responsable du master S.I.C
- **Les étudiants de la promotion L3 Informatique**

Après avoir rappelé la procédure et la réglementation concernant l'orientation des étudiants du L3 vers les spécialités du M1, le chef de département a présenté la capacité d'accueil de chaque master à savoir 30 postes, dont 80% (25 postes) est réservé aux étudiants de la promotion sortante de l'université de Tlemcen et 20% (5 postes) au reste des candidats. Dans un premier temps, nous avons affiché par vidéo projecteur le classement des étudiants de la promotion L3 Informatique 2018/2019. Par la suite, l'opération d'orientation a commencé en tenant compte des deux critères suivants:

1. Classement des étudiants
2. Fiches de vœux des étudiants

Afin de maximiser les vœux des étudiants, la commission a décidé d'augmenter la capacité d'accueil des masters de 25 postes (taux de satisfaction de vœux des étudiants = 55%) à 27 postes (taux de satisfaction de vœux des étudiants = 75%).

La séance fût levée à 12h après avoir orienté tous les étudiants de la promotion L3 Informatique 2018/2019 de l'université de Tlemcen. Une autre réunion d'orientation concernant les candidats postulant pour les 20 % sera organisée ultérieurement.

Fait à Tlemcen le 27 septembre 2019